

MAIRIE de GRANDFRESNOY

ARRETE N°2028 PORTANT FERMETURE DE L'ECOLE EN RAISON D'UN EPISODE DE CANICULE

Monsieur le Maire de la Commune de Grandfresnoy,
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2212-1 et suivants ;
Vu le Code de l'éducation, et notamment ses dispositions relatives à la sécurité et à la santé des élèves ;
Vu le bulletin de vigilance météorologique émis par Météo-France plaçant le département en vigilance **orange canicule** ;
Considérant les températures extrêmes annoncées et le risque pour la santé des enfants et du personnel ;
Considérant la nécessité de protéger les élèves et d'assurer leur sécurité,

Arrête :

Article 1 : L'école du Groupe scolaire Les Zocqs sera fermée **tous les après-midis** à compter du Mardi 23 juin 2026 et jusqu'au vendredi 26 juin 2026.

Article 2 : Un service minimum d'accueil sera assuré à l'école pour les enfants dont les deux parents travaillent et ne peuvent assurer la garde.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché en mairie, transmis à l'inspection académique et communiqué aux familles par les moyens habituels.

Article 4 : Le Directeur général des services, les directeurs d'écoles concernées et la Police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Grandfresnoy, le 22 juin 2026

Le Maire, Ivan WASYLYZYN

